

## Le Maroc en 2017 : Gouverner la « Monarchie exécutive » ou les logiques de l'autoritarisme

Thierry Desrues

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/4289>

DOI : 10.4000/anneemaghreb.4289

ISSN : 2109-9405

### Éditeur

CNRS Éditions

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2018

Pagination : 211-232

ISBN : 978-2-271-12261-2

ISSN : 1952-8108

### Référence électronique

Thierry Desrues, « Le Maroc en 2017 : Gouverner la « Monarchie exécutive » ou les logiques de l'autoritarisme », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 19 | 2018, mis en ligne le 03 décembre 2018, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/4289> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.4289

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.



L'Année du Maghreb est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# Le Maroc en 2017 : Gouverner la « Monarchie exécutive » ou les logiques de l'autoritarisme

Thierry Desrues

---

## NOTE DE L'AUTEUR

Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche : « Crise et représentation politique en Afrique du nord. Dispositifs institutionnels et contestation » (CSO2017-84949-C3-2-P) financé par le ministère espagnol de l'Économie, l'Industrie et la Compétitivité (MINECO), l'Agence nationale de la recherche (AEI) et le Fond européen de développement régional (FEDER) (2018-2021) (MINECO/AEI/FEDER, UE).

- 1 La révision constitutionnelle de juillet 2011 avait été présentée par ses adeptes comme la réforme inaugurant la « parlementarisation » de la Monarchie marocaine (Maghraoui 2011). Leur argumentaire s'appuyait sur deux idées forces : d'abord, selon le texte constitutionnel, le roi choisit le Chef du gouvernement au sein de la formation politique arrivée en tête des élections à la Chambre des représentants ; ensuite, ce dernier est exclusivement responsable devant le parlement. Dans leur esprit, ces concessions devaient permettre au roi Mohammed VI de se présenter comme le garant du « choix démocratique » du pays, tout en constituant une réponse positive à la demande historique formulée par les partis issus du mouvement national.
- 2 Toutefois, le parlementarisme et le multipartisme ont toujours été perçus par la Monarchie comme des moyens de son hégémonie (Denoeux et Desfosses 2007 ; Parejo Fernandez 1997 ; Santucci 2006 ; Willis 2002). La mise en œuvre de ces deux principes lui ont permis de faire face à trois impératifs : le premier, traditionnel, du devoir islamique de consultation ; le deuxième, contemporain, d'accueillir et sélectionner les élites capables de représenter les divers intérêts et sensibilités existantes au sein de la société ; et enfin, le troisième, de disposer d'un personnel politique apte à conduire les politiques

publiques. Mais pour être complètement effective, cette hégémonie ne peut être garantie que si le roi garde le contrôle sur l'offre partisane et le résultat des scrutins.

- 3 En 2011, Mohammed VI avait dû se résigner à laisser le Parti de la justice et du développement (PJD) remporter les élections pour refermer la parenthèse de la contestation du Mouvement du 20 Février, la version marocaine du « Printemps arabe » (Desrues 2012 ; Desrues et Velasco 2015, Dalmaso 2012). Au cours de cette législature de cohabitation avec les islamistes, le roi et son entourage ont montré que le Palais n'avait pas renoncé à son monopole sur la définition des questions considérées comme stratégiques pour le pays (Desrues 2012, 2014, 2015 et 2016 ; Desrues et Fernández Molina 2013). Par ailleurs, les revers subis par les partis islamistes en Égypte et en Tunisie depuis 2013 (Hernando de Larramendi 2013), ont remis au goût du jour la promotion du Parti authenticité et modernité (PAM), formation monarchiste à vocation dominante créée en 2009 par Fouad Ali El Himma, ami d'enfance et principal conseiller de Mohammed VI depuis 2011 (Eibl, 2012).
- 4 Toutefois, cette stratégie s'est heurtée à un imprévu : le 7 octobre 2016, le PJD a remporté de nouveau les élections à la Chambre des représentants (Desrues 2017). Le soir des élections, tout laissait croire que les islamistes avaient consolidé leur position sur l'échiquier politique, que la formation du gouvernement serait rapide et que le roi devrait supporter une nouvelle cohabitation moins conciliante que la précédente avec Abdellilah Benkirane.
- 5 Trois semaines plus tard, le 28 octobre, on pouvait penser qu'une séquence similaire accompagnerait la gestion du mécontentement social qui venait de surgir dans la région du Rif à la suite de la mort atroce de Mohcine Fikri, un jeune poissonnier broyé dans une benne à ordures à Al-Hoceima. Une enquête avait été diligentée pour faire la lumière sur les responsabilités du décès, plusieurs arrestations avaient eu lieu et certains membres du gouvernement avaient rendu visite à la famille de la victime. Les organisations de la mouvance identitaire amazighe, les partis politiques de l'opposition et les associations de défense des droits humains, qui s'étaient déjà mobilisées en 2011 lors du Mouvement du 20 Février, avaient manifesté leur soutien aux mobilisations spontanées qui avaient surgi à Al-Hoceima pour dénoncer le mépris (*hogra*). Mais elles partageaient la conviction que la situation n'était pas mûre pour lancer une mobilisation nationale<sup>1</sup>. Ce faisant, au cours des mois de novembre et décembre 2016, les occupations de places et les marches quotidiennes avaient pris de l'ampleur et gagné la plupart des petites villes de la province d'Al-Hoceima, sans que les forces de l'ordre ne soient intervenues.
- 6 Une année plus tard, à la fin 2017, Abdelillah Benkirane n'est ni le Chef du gouvernement, ni celui du PJD et les leaderships des principales formations politiques au parlement ont été reconfigurés. Incapable d'obtenir une majorité parlementaire, Benkirane a été écarté par le roi au mois de mars et remplacé par son compagnon de parti, Saad Eddine El-Othmani. Ce dernier a formé un gouvernement en trois semaines. Dès lors, il apparaissait comme étant le mieux placé pour prendre les rênes du parti lors du prochain congrès national, prévu en décembre.
- 7 Quant aux contestations, incarnées par le « Mouvement populaire du Rif », elles ont été neutralisées. Après des mois de gestion erratique de ce conflit social, identitaire et politique, le procureur du roi s'est saisi, fin mai, d'une altercation entre le principal leader du mouvement, Nasser Zefzafi, et un imam dans une mosquée pour l'accuser d'atteinte à la sécurité de l'État. Dans les semaines suivantes, la police a procédé à de nombreuses arrestations décapitant ainsi le mouvement. Depuis lors, les forces de

sécurité quadrillent la ville d'Al-Hoceima et ses environs pour empêcher le retour des mobilisations, tandis que le gouvernement et les responsables de l'administration territoriale ont salué la reprise en main du dossier du développement de la région par le roi. En fait, ce type de gestion semble s'inscrire dans une tendance plus large de montée en tension des relations entre le gouvernement et les voix de la société civile qui proposent des discours alternatifs aux récits officiels trop critiques envers l'action du Palais et du gouvernement.

- 8 *In fine*, ces épisodes qui ont marqué l'année 2017, que ce soit la formation du gouvernement, la gestion de la crise dans le Rif ou les relations avec la société civile critique sont riches d'enseignements pour comprendre le mode de gouvernance du régime de « Monarchie exécutive » promu par Mohammed VI.

## Fin de partie pour Abdelillah Benkirane

- 9 Pour Abdelillah Benkirane, secrétaire national du Parti de la justice et du développement (PJD) désigné le 9 octobre 2016 par Mohammed VI pour former le gouvernement<sup>2</sup>, l'année 2017 a débuté par un désaveu. Toujours dans l'incapacité de former la majorité parlementaire de son choix, le 16 janvier, il a dû assister impuissant à l'élection de l'uséfépiste Habib El-Malki à la présidence de la Chambre des représentants en dépit du vote blanc du PJD et du Parti du progrès et du socialisme (PPS) et le retrait de l'hémicycle de l'Istiqlal. En effet, cette élection, qui s'est déroulée au cours d'une session extraordinaire convoquée pour permettre l'approbation par le parlement du retour du Maroc au sein de l'Union africaine, a eu lieu alors que le patron du PJD s'opposait à l'incorporation de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) au sein de son gouvernement.
- 10 Dès lors, plus personne ne doute qu'Aziz Akhannouch, proche de Mohammed VI et inamovible ministre de l'Agriculture, a été propulsé à la tête du Rassemblement national des indépendants (RNI) par le Palais au lendemain des élections pour imposer une coalition gouvernementale qui puisse neutraliser les velléités d'autonomie d'un Benkirane revigoré par son nouveau succès électoral (Desrues 2017a). Sans marge de manœuvre, ce dernier se voit ainsi sommé de renoncer à la participation de l'Istiqlal à son gouvernement tout en acceptant l'intégration dans son nouveau cabinet de deux partis *non grata* à ses yeux, l'Union constitutionnelle (UC) et l'USFP. *In fine*, il doit faire face à un choix cornélien : soit il accepte les exigences d'Akhannouch et obtient un nouveau mandat à la tête du gouvernement, mais ressort humilié et discrédité ; soit il refuse, renonce à la primature en sortant la tête haute, mais prend le risque de mettre un terme à sa carrière politique.
- 11 Après avoir perdu la bataille de la présidence de la Chambre des représentants sans avoir pu la livrer, Benkirane s'est résigné à l'exclusion de l'Istiqlal et à l'entrée de l'UC, un clone du très makhzénien Rassemblement national des indépendants (RNI), parti impulsé dans les années 1980 par le ministère de l'Intérieur de l'époque. Mais Akhannouch est resté inflexible en maintenant une dernière condition, à savoir l'incorporation de l'USFP. Dès lors, la lassitude a gagné Benkirane qui, entre deux effets d'annonce concernant l'arrêt des négociations ou de possibles concessions sur la composition du gouvernement, a fait part de ses états d'âme et pointé publiquement les menaces que son éviction ferait planer sur la bonne marche du « processus démocratique »<sup>3</sup>:

« Que veulent-ils ? Humilier le PJD ? Humilier Benkirane ? Cela ne se fera pas et n'arrivera pas ! » (...). « Nous sommes à la croisée des chemins et que les citoyens s'interrogent. Si nous cédon sur nos valeurs, les gens diront que nous avons conclu un accord avec les autres, et alors il y aura désaffection, indifférence et désintérêt ». (...). « La lutte ne se fait plus aujourd'hui entre les islamistes et ceux qui ne le sont pas, mais entre les démocrates et ceux qui ne le veulent pas ».

- 12 Le roi étant reparti en tournée en Afrique pour plusieurs semaines, la situation de blocage allait durer jusqu'à son retour. En attendant, le 11 février, le Chef de gouvernement désigné a franchi un nouveau pallier dans ses critiques en évoquant l'action du Monarque devant le Conseil national du parti<sup>4</sup> :

« Il n'est pas normal que notre roi aille proposer la prospérité à certains peuples africains, et que nous humilions le peuple marocain. L'humiliation pour le peuple marocain (...), c'est si on ne respecte pas sa véritable volonté ». (...). « J'attends le retour de Sa Majesté pour lui proposer un gouvernement ou l'informer de mon incapacité à en former un ».

- 13 En fait, Benkirane boira le calice jusqu'à la lie. Le 15 mars, un simple communiqué annonce que Mohammed VI a décidé de le remplacer par une autre personnalité du PJD pour dépasser le blocage dans la formation du gouvernement. Quelques jours plus tard, le 19 mars, le choix du roi s'est porté sur Saad Eddine El Othmani, le numéro deux du PJD.

## La formation du gouvernement El Othmani : « un air de déjà vu »

- 14 Saad Eddine El Othmani, le successeur de Benkirane, est décrit comme un homme pondéré et très consensuel. Au printemps 2017, il apparaît de nouveau comme l'homme du parti dans les moments de tension avec le Palais. En effet, il avait été élu secrétaire général du parti après les attentats terroristes de Casablanca de 2003 à une époque où certains espéraient saisir cette fenêtre d'opportunité pour interdire la formation islamiste (Desrues 2017b ; Tomé 2013). Psychiatre de profession, il est aussi titulaire d'un diplôme d'études supérieures (DES) en loi islamique. Il possède une brève expérience gouvernementale puisqu'il a occupé le poste de ministre des Affaires étrangères de janvier 2012 à octobre 2013 dans le premier gouvernement Benkirane (Desrues 2012 et Desrues et Fernández Molina 2013).
- 15 Après cinq mois de blocage, Saad Eddine El Othmani n'a mis que vingt jours pour former son gouvernement. En contrepartie, il a cédé à toutes les exigences exprimées par Akhannouch. Si le très officiel quotidien *Le Matin* a joué son rôle de faire-valoir de la bonne marche du pays en soulignant la présence « de nouveaux visages qui ont fait leur entrée au gouvernement »<sup>5</sup>, pour le politologue Omar Cherkaoui, « il s'agit plus d'un remaniement ministériel que d'un nouveau gouvernement ». Cet universitaire en veut pour preuve que 19 des 39 ministres remplissent dont plusieurs dans les mêmes départements. C'est aussi dans ce sens qu'il faut comprendre la « Une » de l'hebdomadaire, *Tel Quel*, dans son édition du 6 avril : « Gouvernement : tout ça pour ça ». Ces quelques mots résument ce que la plupart des Marocains pensent du dénouement de la crise gouvernementale. En fait, le Palais a obtenu lors de cette « crise » ce que les urnes ne lui avait pas permis, à savoir l'exclusion de Benkirane, sans que quiconque ne puisse affirmer que les principes constitutionnels et les règles de la formation des majorités parlementaires aient été enfreintes. La cohabitation avec le PJD est de nouveau

acceptable, surtout que les islamistes ont été relégués au second plan d'un gouvernement qu'ils sont censés diriger.

- 16 Parmi les onze ministères ou secrétariats d'État qui reviennent au PJD, seuls les ministres Aziz Rebbah à l'Énergie, aux Mines et au Développement durable ainsi qu'Abdelkader Amara à l'Équipement, au Transport, la Logistique et l'Eau, gèrent des portefeuilles importants. L'ancien responsable du syndicat du parti, Mohamed Yatim fait son entrée au ministère de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle et sera donc comptable du taux de chômage. Bassima El Hakkaoui est reconduite à la Famille, la Solidarité, l'Égalité et le Développement social, tandis que Mustapha El Khalfi prend en charge le ministère des Relations avec le parlement et la Société civile ainsi que la fonction de porte-parole du gouvernement. Symbole du déclassé du PJD, Mustapha Ramid, un des ténors du parti, quitte la Justice pour occuper le poste de ministre d'État chargé des Droits de l'homme. Il aura la difficile tâche de défendre le bilan de moins en moins satisfaisant du pays en matière de protection et défense des libertés publiques et des droits civils.
- 17 Dans le gouvernement, les ministères de souveraineté échappent de nouveau au personnel politique après la parenthèse de 2011-2013 (Desrues 2012). Les Affaires étrangères échoient au diplomate Nasser Bourita, tandis que l'Intérieur est confié à un homme de la maison honni par le PJD, l'ancien wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et gouverneur de la préfecture de Rabat, Abdelouafi Laftit (Desrues 2017a). L'Éducation, dont la réforme fait partie des priorités du roi, est confiée à l'ancien ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad, que le PJD avait soupçonné lors des dernières élections législatives de vouloir favoriser le PAM. Ahmed Taoufiq, peu apprécié des islamistes, reste au ministère des Habous et des affaires islamiques, tandis que le secrétariat général du gouvernement est confié à Mohamed Hajoui et qu'Abdellatif Loudiyi est chargé de l'Administration de la défense nationale.
- 18 Quant aux partis politiques qui formaient la coalition menée par Akhannouch, le RNI et l'UC<sup>6</sup>, ils ont hérité des pôles économiques avec les ministères de l'Économie et des finances ; de l'Industrie ; de l'Agriculture, de la Pêche, du Développement rural et des Eaux et Forêts ; du Tourisme, du Transport aérien, de l'Artisanat et de l'Économie sociale ; auxquels il faut ajouter celui de la Justice. Le Mouvement populaire a eu droit à cinq ministères, même si on y inclut Mohamed Hassad, nommé à l'Éducation, et Larbi Bencheikh, à la Formation professionnelle, deux serviteurs de l'État qui viennent de prendre leur carte au parti. L'USFP, dont la participation avait été un des principaux facteurs de blocage des tractations avec Abdelillah Benkirane, n'a obtenu finalement que deux ministères délégués et un secrétariat d'État. Quant au PPS, fidèle à l'alliance avec le PJD, il a obtenu deux ministères importants : l'Aménagement du Territoire, l'Habitat, l'Urbanisme et la Politique de la Ville ainsi que la Santé. Les anciens communistes s'en sont donc bien sortis, en dépit de mauvais résultats électoraux et des déclarations de leur secrétaire général qui, durant la campagne, avaient contrarié le Palais (Desrues 2017).
- 19 Enfin, pour conclure cette présentation de la formation du gouvernement, les femmes sont de nouveau très minoritaires tant en nombre (9 de 39) qu'en qualité (8 sur 9 sont secrétaires d'État).
- 20 Le 19 avril, le gouvernement présenté par Saad Eddine El Othmani devant le parlement est plus que jamais fidèle à la tradition « makhzénienne ». Il est marqué par l'hétérogénéité de la coalition composée de six formations et dominée par les profils issus de la haute fonction publique ou du monde des affaires proches du Makhzen. Ceci rend impossible toute velléité de coordination de la part du Chef du gouvernement et six ans

après la réforme constitutionnelle, cela pose de nouveau la question de son rôle. Enfin, la bicéphalie à la tête du PJD, avec d'un côté, un El Othmani impuissant à la primature et de l'autre, un Benkirane qui n'a pas encore arrêté son attitude future, contient des germes de tensions qui pourraient affaiblir durablement le parti islamiste. Dans un pays où le gouvernement se contente de mettre en œuvre une action publique définie par le roi, ce sont les divergences au sein du PJD et la tension dans le Rif qui ont surtout retenu l'attention de l'opinion publique<sup>7</sup>. Après cinq mois de paralysie de la machine gouvernementale, de contestation sociale dans le Rif et un PJD divisé, la tâche s'annonçait rude pour El Othmani.

## La gestion du mouvement de protestation dans le Rif : investissements et quadrillage sécuritaire

- 21 Les mobilisations, qui ont surgi dans le sillage de la mort tragique de Mohsine Fikri à Al-Hoceima<sup>8</sup>, se sont prolongées jusqu'à l'été 2017. Après des mois de gestion erratique, l'arrestation des leaders de la contestation à la fin du mois de mai, ainsi que la détention de près de 500 autres manifestants dans les semaines suivantes, a porté un coup d'arrêt au « Mouvement populaire du Rif ».
- 22 La région du Rif a été malmenée par le Palais à plusieurs reprises depuis l'indépendance du Maroc. Avec l'avènement de Mohammed VI en juillet 1999, un tournant avait été amorcé et la réconciliation avec la monarchie semblait sur la bonne voie<sup>9</sup>. D'ailleurs, le 19 octobre 2015, soit un an avant le début des protestations, le roi en personne avait lancé le programme de développement « Al Hoceima, ville phare de la Méditerranée ». Ce plan quinquennal avait été présenté au lendemain des élections locales et régionales, qui avaient vu le PAM, parti proche du roi et particulièrement accueillant avec les anciens gauchistes originaires du Rif, prendre le contrôle de la majorité des communes de la province et la présidence de la région « Tanger, Tétouan, Al Hoceima ». Doté d'un investissement de 6,5 milliards de dirhams, il ambitionne de développer les infrastructures de base (accès à l'eau, station de dessalement de l'eau de mer), économiques (zone industrielle, arboriculture, marina), de communication (aéroport, axes routiers), sociales (établissements scolaires, grand stade de football, piscine olympique) et culturelles (édification d'un théâtre, de maisons de la culture, d'un musée océanographique et d'un conservatoire de musique)<sup>10</sup>. Concernant le secteur de la santé, particulièrement sensible à cause du taux élevé de cancers, que la population attribue aux armes chimiques utilisées par les Espagnols à la fin des années 1920, le plan prévoit la construction d'un hôpital, d'un établissement d'hémodialyse et de centres de soins de proximité.
- 23 Paradoxalement, la programmation de ce plan répond à la plupart des revendications des manifestants. En fait, les réalisations promises sont toujours en attentes. À l'écoute des slogans scandés par la foule, c'est bien la relation avec l'État qui est au cœur du désenchantement des habitants. Ceux-ci ont toujours le sentiment d'être victime d'une politique d'exclusion et de marginalisation<sup>11</sup>. Dans ce sens, bien que le gouvernement ait réagi rapidement après la mort de Mohsine Fikri en procédant à des arrestations parmi ses fonctionnaires et en promettant que justice serait faite, les manifestants ont déployé une iconographie centrée sur l'identité amazighe de la région et la figure d'Abdelkrim El Khatabi, le leader de la lutte contre la colonisation espagnole. La présence de nombreux

drapeaux de l'éphémère République du Rif que celui-ci fonda avant son exil et l'absence de drapeaux marocains en disent long sur l'actualité du particularisme historique, culturel et linguistique de la région<sup>12</sup>. Cependant, les participants aux manifestations ont généralement démenti les accusations sécessionnistes, renforçant l'idée que l'omniprésence des symboles identitaires et des discours contre le despotisme sont révélateurs d'une demande d'intégration territoriale indissociable d'une reconnaissance identitaire que la récente réforme de la régionalisation présentée en 2011 a de nouveau amputé.

- 24 Au lieu d'institutionnaliser des dispositifs d'autogouvernement démocratique soutenus par un découpage administratif du territoire qui coïnciderait avec l'identité rifaine, cette réforme a séparé les deux provinces d'Al-Hoceima et de Nador en les inscrivant dans deux régions différentes<sup>13</sup>. Enfin, on peut voir aussi dans cette crise un exemple de déficit historique d'intégration territoriale commun aux régions marocaines situées aux marges du pays<sup>14</sup>. Souvent enclavées, fortes de traditions de gestion locale autonome, d'une identité amazighe enracinée et parfois d'un passif lourd de déconvenues avec l'État central, la contestation dans le Rif « rencontre, comme le note l'historien opposant Maati Monjib, un écho dans le reste du pays et illustre les impasses du pouvoir »<sup>15</sup>.
- 25 À bien des égards, le mouvement révèle l'échec du contrôle de la médiation des populations par le Palais. Le PAM a remporté les élections locales de 2015 et les législatives de 2016 dans la province d'Al-Hoceima<sup>16</sup>. En confiant la représentation de la population à ces élites, le Palais voulait empêcher l'enracinement du PJD<sup>17</sup> et s'assurer l'allégeance d'une région chère au roi qui y séjourne régulièrement. Si les manifestants ont refusé la médiation des partis politiques et en ont appelé au roi, le Palais a exclu de les reconnaître comme des interlocuteurs. Le mouvement s'est retrouvé seul face aux services de sécurité, que ce soit la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) en ville ou la gendarmerie dans l'arrière-pays. Pendant six mois, les autorités ont alterné la passivité et la répression ciblée des manifestations. Elles ont bouclé les accès au territoire, filtré les déplacements et empêché l'arrivée des journalistes étrangers. Elles ont d'abord sévi ponctuellement, pour faire face à l'extension des protestations pacifiques vers Nador en janvier, puis au début du mois de février, pour contrer la charge symbolique trop marquée de la marche convoquée à l'occasion de la commémoration de la mort d'Abdelkrim El Khatabi. Des échauffourées entre la police et de jeunes manifestants ont eu lieu à plusieurs reprises. Mais il semblerait que c'est à partir du 26 mars, après l'attaque d'une résidence policière faisant plusieurs blessés parmi les forces de l'ordre à Imzouren dans les environs d'Al-Hoceima, que le discours appelant à la fermeté a gagné en légitimité.
- 26 Ainsi, après la nomination du gouvernement El Othmani au début du mois d'avril, les initiatives prises par le nouveau Chef du gouvernement et son ministre de l'Intérieur, A. Laftit, qui ont rencontré des élus et des notabilités locales, en réitérant les promesses contenues dans les programmes de développement précédents, sont à chaque fois accompagnées de mises en garde contre les possibles dérives violentes et sécessionnistes de certains des manifestants.
- 27 En refusant de reconnaître les têtes visibles du mouvement de protestation comme des interlocuteurs valables et en maintenant la suspicion sur leurs véritables intentions, ils ont maintenu l'idée, d'une part, que la rue ne pouvait pas imposer l'agenda des réformes, et d'autre part, que l'annonce de mesures devait suffire à l'arrêt des manifestations.



- 28 Or, celles-ci ne pouvaient que continuer puisqu'elles sont nées des promesses non-tenues et de l'absence de légitimation des représentants élus en 2015 et 2016. Contrarié, le gouvernement a envenimé la situation en agitant des menaces et en proférant des accusations de manipulation depuis l'étranger et de sédition à l'encontre des leaders du mouvement<sup>18</sup>. Ces derniers ont répondu lors des manifestations du 19 mai, avec ce slogan « Êtes-vous un gouvernement ou un gang ? », un mot d'ordre qui dénonce pêle-mêle la « corruption » de l'Exécutif et des politiciens locaux, les « mafias » locales, « l'esprit de répression » de l'État et de ses services de renseignement qui « manipulent les institutions », la « présence massive » des militaires dans la ville, le « sous-développement » de la région, ou encore le nouveau gouvernement islamiste<sup>19</sup>. Surtout, Nasser Zefzafi, le leader du mouvement, se réfère de plus en plus fréquemment à la médiation exclusive du roi, mais en des termes qui exaspèrent les gardiens du temple makhzénien.
- 29 Tout a basculé à partir du vendredi 26 mai, après que Nasser Zefzafi<sup>20</sup> a franchi une ligne rouge en interrompant un prêche dans la mosquée qu'il fréquentait habituellement. Il s'est élevé contre les accusations de « fitna » (le désordre au sein de la communauté des croyants condamné par la religion) proférées par l'imam à l'encontre du mouvement. Le procureur du roi s'est saisi de cet épisode pour accuser les manifestants de sédition et connivence avec l'étranger. Plus de 400 personnes, parfois très jeunes ont été arrêtées dans les semaines qui ont suivi et plus d'une cinquantaine ont été envoyées à Casablanca pour y être jugées<sup>21</sup>. Les détenus ont dû faire face à de lourdes accusations, les leaders du mouvement étant, quant à eux, inculpés d'atteinte à la sécurité du pays.
- 30 Les associations de défense de droits humains ont dénoncé l'usage de la violence et de la torture par la police sur certains détenus, tandis que l'initiative civile pour le Rif a appelé à l'ouverture d'un dialogue entre les représentants du gouvernement, les membres du mouvement de protestation, les acteurs associatifs et les élus de la région. Des manifestations de solidarité avec le mouvement ont eu lieu dans plusieurs villes au cours des mois de juin et juillet, dont la plus importante s'est déroulée dans la capitale du royaume, Rabat, le 11 juin.
- 31 À la mi-juillet, la répression et l'omniprésence des forces de l'ordre dans la province d'Al-Hoceima, quadrillant les communes et contrôlant leur accès ont mis fin aux mobilisations et fait échouer l'appel à manifester massivement le 20 juillet, lancé par Nasser Zefzafi. La situation étant reprise en main sur le terrain, le champ était libre désormais pour que le roi intervienne et annonce au gouvernement et aux responsables de l'administration territoriale la marche à suivre dans la région.

## La classe politique et l'administration dans la ligne de mire de Mohammed VI<sup>22</sup>

- 32 Le 29 juillet, à l'occasion du rendez-vous annuel de la fête du Trône, plusieurs détenus ont été libérés, mais les grâces, limitées en nombre, n'ont pas concerné les leaders du « Mouvement populaire du Rif ». Dans son discours, Mohammed VI a exprimé sa compréhension de la défiance ressentie par la population envers les personnels politique et administratif des différents niveaux territoriaux. Il a menacé de sanctions ceux qui seraient responsables de dysfonctionnements dans la gestion des programmes de développement. En ce sens, il a également commandité deux enquêtes à la Cour des

comptes sur les retards des projets à Al-Hoceima, tout en se gardant bien de faire une référence explicite au mouvement de contestation dans le Rif. Depuis son accession au trône, le roi adresse de manière récurrente des reproches à l'égard du fonctionnement des partis politiques, du rôle des parlementaires et du travail des ministres partisans, mais jamais le désaveu royal n'avait été aussi clair :

« Si le roi du Maroc n'est pas convaincu par certaines pratiques politiques, s'il ne fait pas confiance à nombre de politiciens, que reste-t-il donc au peuple ? [...] Ces agissements et ces dysfonctionnements accréditent l'idée répandue chez l'ensemble des Marocains que la course aux postes est un moyen d'engranger les bénéfices de la rente ».

- 33 Mohammed VI s'est appuyé sur le nouveau texte constitutionnel révisé en 2011, notamment sur l'article 1 consacré à la reddition des comptes, pour justifier son interventionnisme et culpabiliser la classe politique. En insistant sur l'urgence de rendre opérationnel ce principe constitutionnel, le roi a laissé entendre que des têtes allaient tomber. Ilyas El Omari, le président de la région « Tanger, Tétouan, Al-Hoceima » qui était resté silencieux depuis le début de la crise du Rif, s'est senti visé et a annoncé le 8 août sa démission du poste de secrétaire général du PAM, sans toutefois renoncer à ses mandats électoraux.
- 34 Contrairement à ce que tous les analystes des discours royaux prévoyaient, il a fallu attendre le 13 octobre, c'est-à-dire le discours royal de l'ouverture de la session parlementaire annonçant un « séisme politique » pour que la menace des disgrâces et autres limogeages prenne corps. Le 24 octobre, Mohammed VI a limogé cinq ministres et banni à vie de postes officiels cinq anciens ministres. Près d'une vingtaine d'autres responsables ont également été visés par des sanctions. Le PPS et le MP ont été sévèrement touchés avec le remerciement de deux ministres chacun, dont des poids lourds tels que le secrétaire national du PPS, Nabil Benabdellah<sup>23</sup>. En revanche, le roi n'a touché aucun des responsables ministériels du PJD. À la veille du congrès du parti, d'aucuns y ont vu une façon pour le Palais d'éviter d'envenimer des relations déjà tendues avec les partisans de Benkirane et de préserver un Chef de gouvernement déjà affaibli, réduit au rôle de faire-valoir.
- 35 Le RNI s'en sort lui aussi à bon compte puisque malgré des responsabilités importantes dans les deux derniers gouvernements aucun de ses cadres dirigeants n'a été touché. Au contraire le bilan de son nouveau chef de file, Aziz Akhannouch, a été encensé par le rapport de la Cour des comptes, ce qui tend à renforcer le sentiment que le RNI est désormais le parti politique qui a les faveurs du Palais<sup>24</sup>.
- 36 La décision royale est tombée aussitôt après la remise du rapport de la Cour des Comptes concernant l'exécution des projets de développement de la région du Rif « Al Hoceima, phare de la Méditerranée ». Dans une synthèse de huit pages que la presse a pu consulter, il est fait état de dysfonctionnements et de retards : seulement 5 projets avaient été achevés en 2016 et 45 étaient cours sur les 644 prévus. Parmi les récriminations, les ministères concernés par les limogeages auraient cherché à se défaire de leurs responsabilités en confiant la réalisation des projets à l'Agence de développement du Nord, une institution insuffisamment dotée pour mener à bon port ce type d'actions<sup>25</sup>. Ce faisant, la Cour des comptes notait tout de même que le rythme des réalisations s'était accéléré sous le gouvernement actuel et qu'aucune malversation de fonds n'avait été remarquée<sup>26</sup>.

- 37 Les sanctions ont surpris par leur ampleur et la radicalité du bannissement à vie. Elles ont déconcerté certains observateurs puisqu'elles ont forcé le départ de membres du gouvernement aux profils aussi différents que ceux de Mohamed Hassad en poste à l'Éducation, haut fonctionnaire et ex-ministre de l'Intérieur ; de Nabil Benabdellah, à l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Habitat, secrétaire national du PPS, ex-ambassadeur à Rome et ministre dans les gouvernements Jettou (2002-2007) et Benkirane (2012-2016) ; ou encore de Larbi Bencheikh, nommé récemment secrétaire d'État à la formation professionnelle, mais très au fait du dossier puisqu'il présidait l'Office de la formation professionnelle (OFPPT) depuis le 30 août 2001. Dans ces trois cas, le fait qu'il s'agisse de personnalités expérimentées dont l'incurie aurait été découverte subitement après des années de services au sein de l'État, pose la question de l'évaluation des compétences par le Palais ; une question que peu de personnes n'osent soulever. Un autre cas d'école concerne le bannissement de Rachid Belmokhtar, ancien ministre de l'Éducation sous Hassan II, qui avait été rappelé et imposé au gouvernement Benkirane pour mener une réforme du secteur de l'enseignement que Mohammed VI réclamait avec urgence et qui allait à l'encontre des idées du leader islamiste (Desrues 2014). Parmi les ministres limogés certains n'ont pris leur fonction qu'en avril 2017, ce qui renvoie à la question de savoir s'ils ont été évincés pour leur gestion passée ou actuelle. Par ailleurs, le chantier « d'Al-Hoceima phare de la Méditerranée » n'a été lancé qu'en 2015 dans un contexte électoral où de nombreuses administrations sont paralysées dans l'intervalle de temps qui sépare le début des campagnes électorales et l'installation des nouveaux élus<sup>27</sup>.
- 38 Face à ce bilan, l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, n'hésitera pas à parler de « gouvernance par l'humeur » ou de « coup de gueule » tout en nuancant son propos en faisant valoir que ce *modus operandi*, apparemment « imprévisible », est « maîtrisé ». Des rumeurs concernant des colères du roi insatisfait de l'action de certains ministres ou du Chef du gouvernement ont animé le microcosme politico-médiatique marocain depuis une décennie. Ainsi le 25 juin, Saad Eddine El Othmani aurait inauguré les conseils des ministres du gouvernement par une colère royale, Mohammed VI ayant sommé les membres du gouvernement de ne pas partir en congé. De même, il y a quelques années en 2007, ce serait le courroux du roi qui aurait poussé Fouad Ali El Himma dans l'arène partisane à quelques semaines d'un scrutin législatif.
- 39 Ce type de « gouvernance par l'humeur »<sup>28</sup>, est plutôt le propre des régimes autoritaires qui tendent par définition à être marqués par l'arbitraire. Or, le roi a usé de sa possibilité de limoger des ministres, conformément à l'article 47 de la Constitution sur la nomination et révocation des ministres. Toutefois, comme le reconnaît Mohamed Tozy, professeur universitaire et ancien membre de la commission chargée de la réforme de la Constitution, « techniquement, c'est donc très constitutionnel. Politiquement, ça donne à réfléchir sur les rapports de force dans la vie politique du pays et les mises en œuvre de la reddition des comptes »<sup>29</sup>. En fait, cette « affaire » illustre de façon exemplaire le fonctionnement du régime de « Monarchie exécutive et citoyenne » défendu par le roi depuis son accession au trône. Elle fait ressortir à quel point ce régime est éloigné des régimes de monarchie constitutionnelle, démocratique et parlementaire (Stepan, Linz, Minoves 2014). À travers cette nouvelle crise gouvernementale, Mohammed VI montre qu'il entend assumer ses prérogatives et qu'il est à l'écoute du mécontentement de la population, tout en refusant d'être comptable du bilan du gouvernement et de l'administration de l'État.

- 40 Même si le roi s'en est tenu aux personnalités qu'il nomme lui-même conformément à la Constitution, le Chef de gouvernement se retrouve mis en porte-à-faux. Ainsi, Saad Eddine El Othmani est aux premières loges pour voir la façon dont le gouvernement qu'il est censé diriger est défait par le roi, après avoir été constitué conformément aux exigences royales et contre les aspirations premières de son parti. Il est d'autant plus dans une situation inconfortable que Mohammed VI lui a ordonné de prendre les mesures nécessaires à l'encontre de quatorze autres responsables administratifs impliqués dans ces retards et de « soumettre des propositions de nomination de nouveaux responsables pour remplacer les postes vacants ». De nouveaux limogeages à des niveaux inférieurs de responsabilités ont d'ailleurs eu lieu en novembre et en décembre<sup>30</sup>.
- 41 Ce style de gouvernance met en exergue le déséquilibre des pouvoirs entre une monarchie exécutive irresponsable qui garde le dernier mot concernant les nominations et les renvois des membres du gouvernement à l'exception de la primature ; et un gouvernement qui est réduit à un rôle d'exécutant des chantiers royaux tout en étant responsabilisé de la bonne marche de ceux-ci.

## Le congrès du PJD : dernier acte de la reconfiguration des leaderships des principaux partis politiques marocains

- 42 Depuis la mise à l'écart d'Abdellilah Benkirane de la primature, sa possible candidature à un troisième mandat à la tête du PJD a marqué la préparation du congrès du parti.<sup>31</sup> Pour les partisans de Benkirane et les déçus de la formation du gouvernement, la situation exceptionnelle de son évincement du gouvernement, justifierait une modification *ad hoc* toute aussi exceptionnelle des statuts du parti qui limitent l'élection au poste de secrétaire général à deux mandats consécutifs. Pour ses détracteurs, « on ne change pas les statuts du parti en fonction des hommes ». Parmi ceux-ci, l'ancien ministre de la Justice, Mustapha Ramid a surpris les membres du parlement du PJD en assimilant l'éventualité d'un troisième mandat de Benkirane à une « extension qui crée des dictatures »<sup>32</sup>. À la veille du congrès, les islamistes se retrouvent devant le dilemme suivant : soit envoyer un message de conciliation au Makhzen, soit ratifier la désapprobation de l'interventionnisme royal dans les processus relevant des dispositifs démocratiques.
- 43 Le 15 octobre la commission de la réglementation et des procédures avait approuvé l'examen des statuts par le Conseil national du PJD, mais le 2 novembre, ce dernier a voté contre leur changement. Dès lors, les dés étaient jetés. Le 10 décembre, au cours du congrès tenu à huis-clos, Saad Eddine El Othmani a été élu nouveau secrétaire général du PJD, par 1 006 voix (52,45%), contre 912 pour son concurrent Driss Azami Idrissi, candidat officieux de Benkirane. Avec moins de 100 voix d'écart entre les deux candidats, la division du parti est flagrante. Dans ces conditions, l'avenir s'annonce difficile pour la formation islamiste. Surtout qu'au contrôle du Palais s'ajoute l'arrivée à la tête des principaux partis de nouveaux dirigeants connus pour être appréciés par le roi.
- 44 En effet, l'élection d'El Othmani à la tête du PJD n'est que le dernier épisode de la reconfiguration des leaderships des principaux partis politiques engagée depuis les élections d'octobre 2016. Comme on l'a déjà mentionné, après l'arrivée d'Aziz Akhannouch aux commandes du RNI au lendemain des élections (Desrues 2017a), au

début du mois d'août 2017, Ilyas El Omari avait présenté sa démission de la présidence du PAM. Celle-ci demeurait néanmoins en suspension en attendant la convocation du congrès national du parti. Le 7 octobre 2017, Nizar Baraka, appuyé par les grandes familles du Sahara, remplaçait Hamid Chabat à la tête de l'Istiqlal. Un peu plus d'un an après des élections qui avaient vu la victoire d'Abdelillah Benkirane et la mise en échec de la stratégie monarchique d'endiguement du PJD, ce sont des hommes appréciés par le roi et dignes de sa confiance qui sont aux commandes des partis politiques pouvant accéder à la primature.

## L'opposition politique et le soutien au mouvement de contestation du Rif

- 45 L'absence de gouvernement ou la crise à Al-Hoceima n'ont pas empêché la récurrence des tensions entre le régime et l'opposition. Dans le viseur du régime, on retrouve l'organisation islamiste, Justice et Spiritualité (*al-Adl wal-Ihsane*), ainsi que des défenseurs des droits de l'Homme et des organisations non-gouvernementales dont les critiques ont été qualifiées de « nihilistes » par le roi en personne.
- 46 Au cours de l'année, des prêcheurs de Justice et Spiritualité ont été expulsés des mosquées ou suspendus par le ministère des Habous et des affaires islamiques dans plusieurs communes du royaume. Parallèlement, un comité de soutien a été créé pour défendre la centaine de fonctionnaires appartenant à la confrérie qui ont été démis de leurs fonctions ou mutés au cours du mois de février. La composition de ce comité emmené par des militants aguerris des droits humains illustre la convergence croissante entre l'opposition islamiste et les militants de gauche de la société civile (Desrués 2017b ; Casani Herranz 2017 et 2018). Ce rapprochement, né au milieu des années 2000, s'était cristallisé lors des mobilisations du Mouvement du 20 Février en 2011, pour finalement se poursuivre en fonction des circonstances autour de causes communes de défense des droits et libertés. Pour les islamistes de Justice et Spiritualité, tant l'attitude du Makhzen envers leurs militants, que la répression des manifestants dans le Rif ou l'éviction de Benkirane et la mise entre parenthèse de sa victoire électorale, montrent que les concessions ne servent à rien. Seule une stratégie visant l'établissement d'un pacte réunissant toutes les forces qui luttent contre le Makhzen peut réussir à mobiliser la population en vue d'opérer une transition politique pacifique qui se chargera d'élire une assemblée constituante souveraine pour décider de la nature du futur régime. Le dialogue avec la gauche étant plus que jamais à l'ordre du jour, Justice et Spiritualité n'a pas hésité à investir les rues massivement lors de la marche de solidarité avec le « mouvement du Rif », organisée le 11 juin à Rabat. C'était aussi une occasion pour dénoncer l'instrumentalisation de la religion par l'État qui a conduit à l'arrestation de Nasser Zefzafi. La mobilisation de probablement plus de 30 000 manifestants, dont la majorité étaient des sympathisants islamistes, représente une démonstration de force supérieure à celles consécutives aux rendez-vous mensuels impulsés par le Mouvement du 20 février, six ans auparavant. Cependant, des désaccords et des réticences subsistent entre les islamistes et les diverses formations de gauche qui empêchent, encore à ce jour, la multiplication d'actions coordonnées entre ces différentes tendances.

## Les associations de plaidoyer et les journalistes dans le collimateur du régime

- 47 Malgré la ratification de la Constitution de 2011 qui consacre les libertés d'opinion, d'expression et d'association, celles-ci sont en recul selon l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme qui alerte sur la vague répressive contre les ONG<sup>33</sup>.
- 48 Les autorités utiliseraient trois procédés pour empêcher le développement des associations trop critiques envers la politique du régime : le refus d'enregistrement ; les obstacles au développement de leurs activités et le contrôle de l'accès aux financements de bailleurs de fonds étrangers. Entre juillet 2014 et l'été 2015, le Réseau des associations victimes d'interdiction (RAVI) a recensé au moins soixante cas de rejet d'enregistrement d'associations ou de sections d'associations. L'Association marocaine des droits humains (l'AMDH) est parmi les plus touchées. Au cours de cette période, une cinquantaine de ses sections se sont vu refuser le dépôt ou la délivrance des récépissés définitifs et provisoires indispensables pour leur existence légale. En juin 2017, l'AMDH est dans le collimateur du ministère de l'Intérieur qui demande le retrait de sa reconnaissance d'utilité publique. Selon les autorités marocaines, les actions de cette ONG nuiraient à la sécurité et à l'image du Maroc. En fait, les prises de position critiques de l'AMDH dérangent de plus en plus, tout comme celles de l'Association marocaine du journalisme d'investigation (AMJI), Attac Maroc, Transparency Maroc, Freedom Now, Human Rights Watch, Avocats sans frontières, la Coordination maghrébine des droits de l'homme ou Amnesty International.
- 49 Après le ministère de l'Intérieur et le secrétariat général du gouvernement (Desrues 2015 et 2016), c'est au tour du ministère des Affaires étrangères de vouloir reprendre en main les associations, plus particulièrement celles qui reçoivent des financements internationaux<sup>34</sup>. Il a adressé une note aux missions diplomatiques et consulaires, ainsi qu'aux organisations régionales et aux agences de développement opérant au Maroc, leur intimant l'ordre d'informer le ministre sur leurs liens avec des organisations non-gouvernementales<sup>35</sup>.
- 50 Malgré une jurisprudence favorable aux ONG de défense des droits humains, les autorités marocaines interdisent de façon quasi-systématique les activités des ONG étrangères ou leurs branches marocaines. Tout cela se produit dans un contexte où la rhétorique gouvernementale amalgame volontairement le travail des ONG de défense des droits humains au terrorisme et à l'extrémisme justifiant ainsi des mesures qui s'apparentent à du harcèlement judiciaire. Emblématique de ce type de répression à l'encontre des défenseurs des droits humains, le harcèlement judiciaire que subissent Maati Monjib et six autres activistes dédiés au journalisme d'investigation<sup>36</sup>. De 2014 à la fin de l'année 2017, ils ont été convoqués à pas moins de 9 audiences devant les tribunaux, ce qui les a convaincus de l'existence d'une stratégie promue par les autorités marocaines visant à éviter tout mouvement de contestation, en discréditant et en épuisant à coup d'interminables procès les défenseurs des droits humains. Enfin, avec le mouvement de contestation dans le Rif, le travail des journalistes étrangers dans la région a été systématiquement entravé et les expulsions d'envoyés spéciaux ont confirmé une tendance au contrôle de l'activité journalistique observée après la fin des mobilisations de 2011.

## Conclusion

- 51 Le PJD est sorti affaibli de cette année 2017. Le parti islamiste est aujourd'hui divisé entre des ténors, sans réels pouvoirs, qui siègent au gouvernement et une base sociale qui reproche à ses dirigeants de la trahir. Plus que jamais, celle-ci voit, en Benkirane l'incarnation des valeurs du parti. Les déclarations de ce dernier critiquant, à la fois, l'incapacité des ministres pejidistes à mener à bien leur mission et le mariage entre les affaires et la politique symbolisé par les ministres du RNI, représentent autant de menaces pour le leadership d'El-Othmani.
- 52 L'échec de Benkirane a confirmé le fait que la plupart des partis présents au sein du parlement se positionnent eu égard aux messages envoyés par le roi ou son entourage, voire les anticipent à partir de divers signaux qu'ils analysent comme des souhaits royaux. Ces attitudes sont révélatrices d'un rapport de force favorable à une Monarchie se trouvant face à des partis politiques qui ont peu de prise sur la société et sur l'appareil d'État.
- 53 Ainsi, ces derniers n'ont joué aucun rôle dans la gestion des manifestations de protestation dans le Rif. Leur incapacité à incarner un canal de médiation a laissé le champ libre à la DGSN pour mettre fin au plus important mouvement de contestation connu par le pays depuis 2011. Celle-ci a acquis une place croissante au détriment de la gendarmerie, dont le chef depuis plusieurs décennies, le général Hosni Benslimane, a pris sa retraite à la fin 2017. Sans consignes du roi en déplacement à l'étranger et sans Chef de gouvernement, seul le patron de la DGSN, Abdellatif Hammouchi, a été capable d'agir avec une certaine autonomie dans la gestion de ce conflit. La gestion hésitante de la crise dans le Rif apparaît, avec le recul, comme le résultat du manque de gouvernance frappant le pays depuis plusieurs années.
- 54 Tout comme en 2011, lorsqu'il a annoncé la réforme de la Constitution, Mohammed VI s'est présenté comme seul maître de l'agenda des réformes et du temps politique. Il a d'ailleurs feint d'agir sans la pression de la rue, convaincu que son intérêt pour la région et le lancement du projet « Al-Hoceima, phare de la Méditerranée », l'exonéraient de toutes responsabilités. Ce sont l'administration et les partis politiques qui ont failli comme l'ont crié les manifestants lors de leurs marches quotidiennes. Ce faisant, ses critiques récurrentes de la classe politique finissent par soulever la question taboue de la fonctionnalité et du succès du fameux « modèle marocain » de développement et de « démocratie » si cher au roi et que celui-ci résume si bien à travers son usage de l'expression « Monarchie exécutive et citoyenne ». De même, en s'appropriant l'agenda revendicatif des contestataires, Mohammed VI se met de nouveau en position d'être sollicité par les mouvements sociaux en tant que seul acteur politique capable de répondre à leurs demandes et de clore les mobilisations.
- 55 Après le discours du roi devant le parlement, le 13 octobre et le limogeage de certains ministres et hauts-fonctionnaires, les décideurs ont tous repris en chœur les mots de Mohammed VI à propos de la nécessité de répondre aux demandes pressantes des citoyens, d'adopter un nouveau modèle de développement visant à réduire les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.
- 56 En fait, plusieurs mouvements de mécontentements ont surgi en dehors du Rif après l'été que ce soit dans la ville de Zagora frappée par une grave pénurie d'eau potable depuis

plusieurs mois<sup>37</sup> ou à la fin du mois de décembre dans la petite ville de Jérada, à la suite du décès de deux mineurs descendus dans des puits clandestins d'extraction de charbon. Là encore, c'est pour dénoncer la « marginalisation » de cette ancienne ville minière que des milliers de personnes se sont rassemblées<sup>38</sup> en reprenant des slogans du mouvement de contestation du Rif. À cette occasion, le gouvernement a réagi rapidement en ouvrant une enquête, en rencontrant les élus et en annonçant des investissements. Comme dans le Rif, les manifestants ont refusé de reconnaître les élus et l'administration locale comme des représentants légitimes pour instaurer le dialogue avec le gouvernement<sup>39</sup>. En attendant le dénouement de ces nouvelles crises, les procès des principales figures du mouvement du Rif ont débuté à la mi-septembre. Les audiences des détenus ayant été ajournées et reportées à plusieurs reprises, les procès risquent de trainer en longueur au cours de l'année 2018.

- 57 Enfin, l'année a été marquée de nouveau par le raidissement du régime envers ceux qui proposent un récit alternatif au récit officiel. Si les grandes ONGs internationales s'émeuvent, les alliés occidentaux du Maroc, notamment la France<sup>40</sup> et l'Espagne<sup>41</sup> en Europe, reprennent en écho le discours officiel en ayant à l'esprit les opportunités d'investissements et les menaces migratoires et terroristes (Fernández de Molina, Feliu et Hernando de Larramendi, 2018).

---

## BIBLIOGRAPHIE

- BENNAFLA Karine et EMPERADOR BADIMON Montserrat, 2011, « Movilizaciones periféricas en Marruecos: los casos de las ciudades de Sidi Ifni y Bouarfa », in DESRUES Thierry et HERNANDO DE LARRAMENDI Miguel, *Mohamed VI. Política y cambio social en Marruecos*, Almuzara, Córdoba.
- BOGAERT Koenraad, 2015, "The revolt of small towns: the meaning of Morocco's history and the geography of social protests", *Review of African Political Economy* 42/143, <https://doi.org/10.1080/03056244.2014.918536> .
- CASANI HERRANZ Alfonso, 2017, « Islamistas e izquierda en la oposición política marroquí : Un análisis de sus relaciones a través del estudio de al-Adl w-al-Ihsan », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos (REIM)*, 23, p. 1-14. DOI: 10.15366/reim2017.23.001.
- CASANI HERRANZ Alfonso, 2018, *La estrategia política de al-adl wa-l-Ihsane durante el reinado de Mohamed VI: un estudio del islam político en Marruecos a través de la sociología del poder*, Tesis doctoral, Universidad Autónoma de Madrid, Madrid.
- DALMASSO Emanuela, 2012, « Surfing the Democratic Tsunami in Morocco: Apolitical Society and the Reconfiguration of a Sustainable Authoritarian Regime », *Mediterranean Politics*, 17/2, p. 217-232, <https://doi.org/10.1080/13629395.2012.694045> .
- DENOEUX Guilain P. et Helen R. DESFOSES, 2007, « Rethinking the Moroccan Parliament : The Kingdom's Legislative Development Imperative », *The Journal of North African Studies*, 12/1, p. 79-108, <https://doi.org/10.1080/13629380601099526> .



DESRUES Thierry, 2017a, « Le tahakkoum et la parlementarisation du régime politique marocain à l'aune des élections de 2016 », *L'Année du Maghreb*, XVI-2, p. 285-309. <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/3291> .

DESRUES Thierry, 2017b, *El Partido Justicia y Desarrollo (PJD) en Marruecos (2011-2017). Teoría y praxis de gobierno*, Documento de trabajo : Fundación Alternativas, Observatorio de política exterior española (OPEX), 85/2017. [http://www.fundacionalternativas.org/public/storage/opex\\_documentos\\_archivos/](http://www.fundacionalternativas.org/public/storage/opex_documentos_archivos/) .

DESRUES Thierry, 2016, « Le PJD en ville, le PAM à la campagne. Le multipartisme marocain à l'épreuve de la bipolarisation », *L'Année du Maghreb*, XVI-2, p. 87-111. DOI : 10.4000/anneemaghreb.2901

DESRUES Thierry et Ana VELASCO ARRANZ, 2015, « Jóvenes y activismo político y social en el Magreb: los participantes en el Foro social mundial de Túnez en 2013 », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos (REIM)*, 19, p. 15-39. <http://dx.doi.org/10.15366/reim2015.19.002> .

DESRUES Thierry, 2015, « Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : De l'art d'agiter les épouvantails », *L'Année du Maghreb*, XII-2, p.195-222. DOI : 10.4000/anneemaghreb.2592.

DESRUES Thierry, 2014, « La fronde de l'Istiqlal et la formation du gouvernement Benkirane II : une aubaine pour la Monarchie ? », *L'Année du Maghreb*, 1/XI, p.253-272, DOI : 10.4000/anneemaghreb.2321

DESRUES Thierry et Irene FERNÁNDEZ MOLINA, 2013, « L'expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ? », *L'Année du Maghreb*, IX, p. 345-365. DOI : 10.4000/anneemaghreb.1954

DESRUES Thierry, 2012, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VIII/2012, p. 359-389. DOI : 10.4000/anneemaghreb.1537

DESRUES Thierry et Miguel HERNANDO DE LARRAMENDI, 2011, *Mohamed VI. Política y cambio social en Marruecos*, Almuzara, Córdoba, p. 340.

EIBL Ferdinand, 2012, « The party of authenticity and modernity (PAM): trajectory of a political deus ex machina », *The Journal of North African Studies*, 17:1, 45-66, DOI:10.1080/13629387.2011.582698

FERNÁNDEZ MOLINA Irene, FELIU Laura et Miguel HERNANDO DE LARRAMENDI, 2018, « The 'subaltern' foreign policies of North African countries: old and new responses to economic dependence, regional insecurity and domestic political change », *The Journal of North African Studies*, mars, <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629387.2018.1454648> .

HERNANDO DE LARRAMENDI Miguel, 2013, « El islamismo político y el ejercicio del poder tras el despertar árabe. Los casos de Egipto, Túnez y Marruecos », *Cuadernos de Estrategia*, 163, p. 77-116.

MADDY-WEITZMAN Bruce, 2018, « Insécurité à la périphérie : les griefs socio-économiques et le mouvement amazigh au Maroc », in Mohand TILMATINE et Thierry DESRUES (dir.), *Les revendications amazighes dans la tourmente des « Printemps arabes ». Trajectoires historiques et évolutions récentes des mouvements identitaires en Afrique du Nord*, Éditeur Centre Jacques-Berque (CNRS/MAE), Collection : Description du Maghreb, p. 195-213. URI : <https://books.openedition.org/cjb/1362> .

Maghraoui Driss, 2011, "Constitutional reforms in Morocco: between consensus and subaltern politics", *The Journal of North African Studies*, 16/4, p. 679-699, <https://doi.org/10.1080/13629387.2011.630879>

PAREJO FERNANDEZ M<sup>a</sup> Angustias, 1997, *Las élites políticas marroquíes: los parlamentarios 1977-1993*, MAE/AECI, Madrid.

SANTUCCI Jean-Claude, 2006, « Le multipartisme marocain entre les contraintes d'un « pluralisme contrôlé » et les dilemmes d'un « pluripartisme autoritaire » », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 111-112. URL : <http://journals.openedition.org/remmm/2864>

SUAREZ COLLADO Angela, 2013, *El movimiento amazigh en el Rif: identidad, cultura y política en las provincias de Nador y Alhucemas*, Thèse de doctorat, Université Autonome de Madrid.

SUAREZ COLLADO Angela, 2011, « El Regreso de la Monarquía al Norte de Marruecos: Un Decenio de Desarrollo Económico y de Reconciliación Política », in Thierry DESRUES et HERNANDO DE LARRAMENDI Miguel, *Mohamed VI. Política y cambio social en Marruecos*, Almuzara, Córdoba.

SZMOLKA Inmaculada, 2010, « Party system fragmentation in Morocco », *The Journal of North African Studies*, 15:1, 13-37, DOI: 10.1080/13629380902727569

STEPAN Alfred, LINZ Juan J., MINOVES Juli F. , 2014, « Democratic Parliamentary Monarchies », *Journal of Democracy*, 25/2, 2014, 35-51.

TILMATINE Mohand et Thierry DESRUES (dir.), 2018, *Les revendications amazighes dans la tourmente des « Printemps arabes ». Trajectoires historiques et évolutions récentes des mouvements identitaires en Afrique du Nord*, Éditeur Centre Jacques Berque, Rabat.

TOMÉ ALONSO Beatriz, 2015, *El proceso de inclusión del Partido de la Justicia y el Desarrollo (PJD) en el sistema político marroquí (1996-2011)*, Madrid, Thèse de doctorat, Université Complutense de Madrid, <http://eprints.ucm.es/35522/1/T36812.pdf>.

WILLIS Michael J., 2002, « Political parties in the Maghrib: the Illusion of significance? », *The Journal of North African Studies*, 7/2, p. 1-22, <https://doi.org/10.1080/13629380208718463>

## NOTES

1. . Entretiens de l'auteur en novembre 2016 avec des représentants des principales organisations politiques et de plaidoyer ayant participé à la marche du 30 octobre 2016 à Rabat.
2. . On trouvera une analyse des résultats électoraux de 2016 dans Desrues (2017a).
3. . Aziz Boucetta, « Benkirane : “Veut-on humilier le PJD ? Veut-on humilier Benkirane ? Cela n'arrivera pas ! Et pas d'élections anticipées” », *Panorapost*, 11 février 2017, <<http://panorapost.com/article.php?id=13967>>.
4. . Aziz Boucetta, « Les petites phrases soigneusement pesées d'Abdelilah Benkirane », *Panorapost*, 21 février 2017, <http://www.panorapost.com/article.php?id=14008>.
5. . Brahim Mokhliss, « Les nouveaux visages, la représentation des partis, la proportion des femmes... », *Le Matin*, 6 Avril 2017, <[http://lematin.ma/journal/2017/les-nouveaux-visages-la-representation-des-partis-la-proportion-des-femmes-hellip-/270096.html?utm\\_source=link&utm\\_campaign=les-plus-lus&utm\\_medium=inside&utm\\_term=section&utm\\_content=lematin#sthash.7ByyxLw5.dpuf](http://lematin.ma/journal/2017/les-nouveaux-visages-la-representation-des-partis-la-proportion-des-femmes-hellip-/270096.html?utm_source=link&utm_campaign=les-plus-lus&utm_medium=inside&utm_term=section&utm_content=lematin#sthash.7ByyxLw5.dpuf)>.
6. . Zakaria Choukrallah, Mohammed Hamza Hachlaf, « Analyse : Comment les technocrates ont pris le contrôle du gouvernement Othmani », *Tel Quel*, 7 avril 2017, <[https://telquel.ma/2017/04/07/analyse-comment-les-technocrates-pris-contrôle-du-gouvernement-othmani\\_1542517](https://telquel.ma/2017/04/07/analyse-comment-les-technocrates-pris-contrôle-du-gouvernement-othmani_1542517)>.
7. . Mohammed Hamza Hachlaf, Mohamed Etayea, « Le PJD divisé avant la nomination du nouveau gouvernement », *Tel Quel*, 5 avril 2017, <[https://telquel.ma/2017/04/05/le-pjd-divise-avant-la-nomination-du-nouveau-gouvernement\\_1542138](https://telquel.ma/2017/04/05/le-pjd-divise-avant-la-nomination-du-nouveau-gouvernement_1542138)>.

8. . Mohcine Fikri a été broyé dans une benne à ordures alors qu'il tentait de sauver sa cargaison d'espérons confisquée par la police, en raison de l'interdiction de la pêche de cette espèce de poissons à cette date (Desrues 2017a).
9. . Ali Kharroubi, « Al Hoceïma décroche un ambitieux plan », *L'Économiste*, 19 octobre 2015, <<https://www.leconomiste.com/article/978774-al-hoceima-decroche-un-ambitieux-plan>>. Concernant l'attention portée par le roi envers le nord du Maroc, en général, et le Rif, en particulier, voir Suárez Collado (2011).
10. . L'origine de ce plan remonte au séisme qui avait dévasté la région en 2004. Il vise la consolidation et l'extension des réalisations lancées depuis le discours royal prononcé après ce désastre, à Al-Hoceïma.
11. . Mohammad El Moussaoui, « Maroc : trois mois après la mort de Mouhcine Fikri, le Rif ne décolère pas », *Middle East Eye*, 10 février 2017, <<https://www.middleeasteye.net/fr/reportages/trois-mois-apr-s-la-mort-de-mouhcine-fikri-le-rif-ne-d-col-re-pas-1934605056>>.
12. . On peut consulter Suárez Collado (2011 et 2013), ainsi que Tilmatine et Desrues (2018).
13. . Reda Zaireg, « Maroc, une réforme territoriale bâtie contre l'identité régionale », *Orient XXI*, 4 novembre 2015, <<https://orientxxi.info/magazine/maroc-une-reforme-territoriale-batie-contre-l-identite-regionale,1073>>.
14. . À propos de la problématique des conflits aux marges du pays, voir Benafra et Emperador Badimon (2011), Bogaert (2015) et Maddy-Weizman (2018).
15. . Maâti Monjib, « Maroc. Le Hirak ou la révolte dans le Rif sur les traces d'Abd-El-Krim », *Orient XXI*, 9 juin 2017, <<https://orientxxi.info/magazine/maroc-le-hirak-ou-la-revolte-dans-le-rif,1898>>.
16. . Lors des élections législatives, le PAM a remporté 41498 voix dans la province. Il est suivi par l'Istiqlal et le Mouvement populaire avec 9.246 et 8776 voix respectivement. Le PJD obtient un de ses plus mauvais résultats avec 4039 voix. Voir le site du Think Tank marocain « Tafra », <http://map.tafra.ma>
17. . Entretien de l'auteur avec un responsable national du PJD, ancien membre du secrétariat national, Rabat, novembre 2017.
18. . Wissam El Bouzdaini, « Le printemps d'Al Hoceïma », *Maroc Hebdo International*, 31 mai 2017, <<http://www.maroc-hebdo.press.ma/printemps-dal-hoceïma/>>.
19. . « Maroc : nouvelle mobilisation dans la ville d'Al Hoceïma », *Middle East Eye*, 19 mai 2016, <<https://www.middleeasteye.net/reportages/maroc-nouvelle-mobilisation-dans-la-ville-dal-hoceïma-1362421182>>.
20. . Youssef Ait Akdim, « Nasser Zefzafi, l'insurgé du Rif marocain », *Le Monde*, 28 avril 2017. <[https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/28/nasser-zefzafi-l-insurge-du-rif-marocain\\_5119611\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/28/nasser-zefzafi-l-insurge-du-rif-marocain_5119611_3212.html)>.
21. . FIDH, « Maroc : Escalade dans la répression contre le mouvement social du Rif », 29 juin 2017, <<https://www.fidh.org/fr/regions/maghreb-moyen-orient/maroc/maroc-escalade-dans-la-repression-contre-le-mouvement-social-du-rif>>.
22. . Fahd Iraqi, « Maroc : après la colère du roi, le Tout-Rabat retient son souffle », *Jeune Afrique*, 8 août 2017, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/463984/politique/maroc-apres-la-colere-du-roi-le-tout-rabat-retient-son-souffle/>>.
23. . Dans une déclaration à Horizons TV, Moulay Ismail Alaoui a estimé que les deux ministres PPS « ne méritaient pas » le limogeage. « Il me semble qu'il y avait deux poids deux mesures, surtout que d'autres ministres qui ont signé également les accords n'ont pas été sanctionnés », a déclaré l'ancien chef du PPS. Voir Mohammed Hamza Hachlaf, « Vidéo. Moulay Ismail Alaoui appelle le PPS à quitter le gouvernement », *H24info*, 30 octobre 2017, <<https://www.h24info.ma/maroc/politique/video-moulay-ismail-alaoui-appelle-pps-a-quitter-gouvernement/>>.
24. . Ce faisant, le parti d'Akhannouch n'est pas épargné par les scandales. La secrétaire d'état au tourisme issu du RNI, Lamia Boutaleb s'est trouvée au cœur d'une affaire de favoritisme révélée

par la presse au début du mois de septembre. Des passages de contrats de gré à gré et des achats de voitures luxueuses mettent à mal l'image d'intégrité que souhaite véhiculer la formation dont elle a rejoint les rangs quelques jours avant sa nomination. Voir « Accusations de favoritisme sur la ministre Boutaleb du RNI », *Actu-Maroc*, 5 Septembre 2017, <<http://www.actu-maroc.com/accusations-de-favoritisme-sur-la-ministre-boutaleb-du-rni/>>.

25. . Amine Derkaoui, « Voici ce que contient le rapport remis au roi sur Al Hoceima », *La Dépêche*, 11 octobre 2017, <<https://ladepeche.ma/voici-contient-rapport-remis-roi-al-hoceima/>>.

26. . Fahd Iraqui, « Maroc : Al Hoceima, un rapport, des chiffres et des reproches », *Jeune Afrique*, 14 novembre 2017, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/489362/politique/maroc-al-hoceima-un-rapport-des-chiffres-et-des-reproches/>>.

27. . Parmi les défaillances les plus remarquées, on mentionnera les budgets non reçus pour la réalisation d'un hôpital régional (347 millions de dirhams) et d'un « grand stade » (250 millions de dirhams) à Al-Hoceima dont l'achèvement était prévu pour l'année 2019. Certaines sources ont fait état de consignes demandant aux responsables de ne pas lancer de travaux au cours de l'année 2016 afin que les partis politiques n'en profitent pas dans le cadre de leur campagne électorale. De même, les six mois sans gouvernement ont contribué à retarder l'exécution du programme, puisque la loi de finance 2017 n'avait pas été adoptée dans les délais fixés.

28. . Voir dans le dossier de l'hebdomadaire Jeunes Afrique, « Maroc : le séisme comme outil politique », l'article de Fahd Iraqui, « Maroc : du bon usage des colères royales », *Jeune Afrique*, 14 novembre 2017, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/489404/politique/maroc-du-bon-usage-des-coleres-royales-de-mohammed-vi/>>.

29. . Thomas Savage, « Mohamed Tozy: “Techniquement, les limogeages sont constitutionnels. Politiquement, ça donne à réfléchir” », *Tel Quel*, 26 octobre 2017, <[https://telquel.ma/2017/10/26/tozy-techniquement-les-limogeages-constitutionnels-politiquement-ca-donne-reflechir\\_1566184](https://telquel.ma/2017/10/26/tozy-techniquement-les-limogeages-constitutionnels-politiquement-ca-donne-reflechir_1566184)>.

30. . Au début du mois de novembre, sept secrétaires généraux de ministères ont été renvoyés en raison de leur responsabilité dans le retard des projets de développement de la région d'Al Hoceima. En décembre, le roi a ordonné des sanctions à l'égard de 180 fonctionnaires du ministère de l'Intérieur dont un wali, le plus haut poste de l'administration territoriale, et six gouverneurs pour « manquement à leur devoir ». Le cas le plus éloquent a concerné le wali de Marrakech qui a été suspendu à la suite d'une bousculade le 19 novembre aux environs de la ville d'Essaouira qui a coûté la vie à 15 femmes faisant la queue pour recevoir les paniers d'aide alimentaire. Tous ont été suspendus de leurs fonctions pour « manquement à leur devoir » à la suite d'un rapport sévère de la Cour des comptes et seront traduits devant un conseil disciplinaire. Nadia Lamlili, « Maroc : nouvelles sanctions royales à la suite des contestations dans le Rif », *Jeune Afrique*, 13 novembre 2017. <<http://www.jeuneafrique.com/492305/societe/maroc-le-roi-procede-a-une-nouvelle-serie-de-limogeages-suite-aux-contestations-dans-le-rif/>>. Fahd Iraqui, « Maroc : quand Mohammed VI manie la guillotine politique », *Jeune Afrique*, 14 novembre 2017. <<http://www.jeuneafrique.com/mag/489383/politique/maroc-quand-mohammed-vi-manie-la-guillotine-politique/>>. Fahd Iraqui, « Maroc : le gouvernement de transition de Saadeddine El Othmani », *Jeune Afrique*, 14 novembre 2017. <<http://www.jeuneafrique.com/mag/489357/politique/maroc-saadeddine-el-othmani-met-en-place-un-gouvernement-dinterim/>>. Fahd Iraqui, « Maroc : du bon usage des colères royales », *Jeune Afrique*, 14 novembre 2017, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/489404/politique/maroc-du-bon-usage-des-coleres-royales-de-mohammed-vi/>>.

31. . Bilal Mousjid, « PJD : un troisième mandat de Benkirane plus que jamais probable », *Tel Quel*, 21 juin 2017, <[http://telquel.ma/2017/06/21/pjd-troisieme-mandat-benkirane-jamais-probable\\_1551406](http://telquel.ma/2017/06/21/pjd-troisieme-mandat-benkirane-jamais-probable_1551406)> ; Mohammed Hamza Hachlaf, « Benkirane, El Othmani et Ramid en conclave avant le conseil national du PJD », *Tel Quel*, 13 juillet 2017 <[http://telquel.ma/2017/07/13/benkirane-el-othmani-et-ramid-en-conclave-avant-le-conseil-national-du-pjd\\_1554011](http://telquel.ma/2017/07/13/benkirane-el-othmani-et-ramid-en-conclave-avant-le-conseil-national-du-pjd_1554011)> ; Bilal

- Mousjid, « PJD : un nouveau pas vers un troisième mandat de Benkirane a été franchi », *Tel Quel*, 16 octobre 2017, <[http://telquel.ma/2017/10/16/benkirane-nouveau-pas-vers-troisieme-mandant-tete-du-pjd\\_1564954?utm\\_source=Newsletter\\_Datarget&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=>](http://telquel.ma/2017/10/16/benkirane-nouveau-pas-vers-troisieme-mandant-tete-du-pjd_1564954?utm_source=Newsletter_Datarget&utm_medium=email&utm_campaign=>).
32. . Houssam Hatim, « Comment Abdelilah Benkirane été écarté par ses adversaires », *Tel Quel*, 27 novembre 2017, <[https://telquel.ma/2017/11/27/comment-abdelilah-benkirane-ete-ecarte-par-ses-adversaires\\_1570632](https://telquel.ma/2017/11/27/comment-abdelilah-benkirane-ete-ecarte-par-ses-adversaires_1570632)>.
33. . Anahit Miridjanian, « Au Maroc, des ONG de plus en plus muselées », *Libération*, 28 janvier 2018, <[http://www.liberation.fr/planete/2018/01/28/au-maroc-des-ong-de-plus-en-plus-muselees\\_1625156](http://www.liberation.fr/planete/2018/01/28/au-maroc-des-ong-de-plus-en-plus-muselees_1625156)>.
34. . Thomas Savage, « Les Affaires étrangères reprennent la main sur la coopération en contrôlant les financements étrangers au Maroc », *Tel Quel*, 7 avril 2017, <[https://telquel.ma/2017/04/07/les-affaires-etrangees-reprennent-main-cooperation-en-controlant-les-financements-etrangees-ong-marocaines\\_1542159](https://telquel.ma/2017/04/07/les-affaires-etrangees-reprennent-main-cooperation-en-controlant-les-financements-etrangees-ong-marocaines_1542159)>.
35. . La note précise également que tout projet de financement devrait impérativement être soumis au ministère.
36. . « Maroc : trois ans après, le harcèlement à l'encontre de Maâti Monjib et six défenseurs des droits humains doit cesser », *FIDH*, 22 décembre 2017, <<https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/maroc-trois-ans-apres-le-harcelement-a-l-encontre-de-maati-monjib-et>>.
37. . Mohammed Boudarham, « El Othmani intervient pour apaiser la colère de la soif à Zagora », *Tel Quel*, 28 septembre 2017, <[http://telquel.ma/2017/09/28/el-othmani-intervient-pour-apaiser-la-colere-de-la-soif-a-zagora\\_1562744](http://telquel.ma/2017/09/28/el-othmani-intervient-pour-apaiser-la-colere-de-la-soif-a-zagora_1562744)>.
38. . La ville de Jérada, dans la région de l'Oriental, est connue pour avoir longtemps abrité une importante mine de charbon, où travaillaient encore quelque 9 000 ouvriers au moment de l'annonce de sa fermeture à la fin des années 1990. *Jeune Afrique/AFP*, « Maroc : manifestations à Jérada après le décès de deux mineurs », *Jeune Afrique*, 26 décembre 2017, <<http://www.jeuneafrique.com/505303/societe/maroc-manifestations-a-jerada-apres-le-deces-de-deux-mineurs/>>; Omar Kabbaj, « À Jerada, la contestation s'organise quatre jours après le drame », *Tel Quel*, 26 décembre 2017, <[https://telquel.ma/2017/12/26/reportage-a-jerada-la-contestation-sorganise-quatre-jours-apres-le-drame\\_1574410](https://telquel.ma/2017/12/26/reportage-a-jerada-la-contestation-sorganise-quatre-jours-apres-le-drame_1574410)>.
39. . « Prison ferme pour huit manifestants de la soif à Zagora », *Tel Quel*, 31 octobre 2017, <[http://telquel.ma/2017/10/31/zagora-prison-ferme-les-manifestants-soif\\_1566692](http://telquel.ma/2017/10/31/zagora-prison-ferme-les-manifestants-soif_1566692)>.
40. . AFP, « Chaleureuse visite d'Emmanuel Macron au roi du Maroc Mohammed VI », *Le Point*, 14 juin 2017, <[http://www.lepoint.fr/societe/arrivee-au-maroc-du-president-francais-emmanuel-macron-14-06-2017-2135391\\_23.php](http://www.lepoint.fr/societe/arrivee-au-maroc-du-president-francais-emmanuel-macron-14-06-2017-2135391_23.php)>.
41. . MAP, « Le ministre espagnol de l'Intérieur en visite de travail au Maroc », *Maroc.ma*, 29 août 2017, <<http://www.maroc.ma/es/news/el-ministro-espanol-del-interior-visita-marruecos>>.

---

## INDEX

### Index géographique : Maroc

## AUTEUR

**THIERRY DESRUES**

Chercheur titulaire, Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique (IESA-CSIC, JdA).